

Objet : Présence de loups dans les communes de Verviers, Dison, Baelen, Theux, Thimister, Limbourg, Jalhay : informations et bons réflexes pour les habitants

La présence d'une meute de loups est confirmée dans les bois de la Louveterie et de la Gileppe. Un couple s'est installé naturellement et s'est reproduit. Le lieu précis de la tanière est inconnu. Celle-ci n'est d'ailleurs plus utilisée à ce stade par les louveteaux nés début mai. Des attaques sur moutons ont été constatées dans les villages voisins depuis le début de l'année 2026, avec une forte augmentation ces dernières semaines, ce qui suscite naturellement des inquiétudes parmi les habitants, en particulier chez les éleveurs et les détenteurs de petit bétail.

Il est important de distinguer deux réalités. Pour les habitants, les promeneurs, les enfants ou les mouvements de jeunesse, le risque est extrêmement faible. Le loup est un animal sauvage discret, qui évite généralement l'être humain. Sa présence dans une région ne signifie pas que les villages, les chemins, les jardins ou les activités en plein air deviennent dangereux.

En revanche, le risque est réel pour le petit bétail, en particulier les moutons, chèvres ou autres animaux vulnérables lorsqu'ils sont accessibles ou insuffisamment protégés. Les attaques sur moutons doivent donc être prises au sérieux, non parce qu'elles annoncent un danger pour l'homme, mais parce qu'elles révèlent que les loups peuvent trouver, à proximité des villages, une nourriture plus facile à capturer que leurs proies sauvages habituelles.

Les loups sont donc attirés par cette source de nourriture facile, pas par l'homme, qu'il craint. C'est pour cette raison que la grande majorité des attaques ont lieu la nuit.

Pourquoi les loups attaquent-ils des moutons ?

Le loup est un prédateur opportuniste. Cela signifie qu'il recherche les proies les plus accessibles et les moins risquées à capturer. Un chevreuil, un cerf ou un sanglier demande une poursuite, une dépense d'énergie et comporte un risque de blessure. Un mouton isolé ou protégé par une clôture insuffisante peut, au contraire, représenter une proie beaucoup plus facile.

Ces attaques ne signifient donc pas que les loups "perdent leur peur de l'homme" ou qu'ils cherchent à s'approcher des habitants. Elles traduisent surtout une opportunité alimentaire. Le problème n'est pas que le loup serait attiré par les personnes, mais qu'il peut être attiré par des animaux domestiques faciles d'accès.

La priorité est donc claire : éviter que les élevages et les petits troupeaux deviennent une source régulière de nourriture. Protéger les animaux domestiques, c'est protéger les éleveurs, mais c'est aussi décourager les loups de revenir vers les zones habitées.

La naissance de jeunes loups change-t-elle la situation ?

La naissance de jeunes augmente temporairement les besoins alimentaires de la meute. Les adultes doivent se nourrir eux-mêmes, mais aussi nourrir les louveteaux. Il est donc logique que la pression de prédation soit plus visible pendant certaines périodes.

Cela ne signifie pas que la meute va grandir indéfiniment. Le loup vit en cellule familiale : les parents et les jeunes de l'année, parfois accompagnés de jeunes nés l'année précédente. En général, les jeunes loups quittent leur groupe familial vers 1 an et demi, parfois plus tôt, pour rechercher leur propre territoire. Certains peuvent rester quelque temps et aider à certaines activités de la meute, notamment la chasse, mais la taille du groupe varie naturellement au fil des naissances, des départs en dispersion et des mortalités.

Une situation comparable a déjà été observée lors d'une première reproduction dans les Hautes-Fagnes, en 2021. Les attaques avaient alors augmenté, probablement en lien avec les besoins alimentaires accrus de la meute. Elles ont ensuite diminué, notamment après la mise en place de protections adaptées autour des troupeaux et lorsque les jeunes nés l'année précédente ont pu contribuer davantage à la chasse de proies sauvages.

Les habitants doivent-ils avoir peur ?

Non, il n'y a pas lieu de craindre une attaque sur les habitants. Le loup n'est pas un prédateur naturel de l'être humain. Dans nos régions, les rencontres avec un loup restent rares, et lorsqu'elles se produisent, l'animal s'éloigne généralement de lui-même.

La recolonisation par le loup est un phénomène naturel progressif. La Belgique est le dernier pays d'Europe continentale à connaître ce phénomène. L'Allemagne a par exemple connu ses premiers loups venus de Pologne à la fin des années 1990. Elle est maintenant colonisée à plus de 50%. Aucune victime humaine n'a été recensée en Allemagne, ni dans le reste de l'Union européenne. Les derniers cas remontent aux années 70 en Espagne à cause la rage (actuellement éradiquée).

Il faut toutefois rappeler qu'un loup reste un animal sauvage. Comme pour un sanglier, un renard, un cerf ou un chien divagant, il faut garder ses distances, ne pas chercher le contact et éviter tout comportement qui pourrait rendre la situation confuse.

Même avec de bonnes intentions, nourrir ou attirer un loup est une très mauvaise idée. Cela peut favoriser son habitude à la présence humaine et augmenter les risques d'interactions problématiques. Le bon réflexe est simple : ne pas nourrir, ne pas attirer.

Le message essentiel est donc : il faut être informé et adopter les bons réflexes, mais il n'y a pas de raison de paniquer.

Que faire si l'on observe un loup ?

Si vous voyez un loup à distance :

- restez calme ;
- tenez-vous debout et bien visible ;
- ne cherchez pas à vous approcher ;
- ne courez pas ;
- ne lui tournez pas le dos pour fuir ;
- gardez l'animal dans votre champ de vision ;
- éloignez-vous tranquillement ;
- gardez les enfants près de vous ;
- tenez les chiens en laisse.
- signalez ensuite le comportement au DNF ou au Réseau Loup.

Il ne faut jamais tenter de suivre, poursuivre, nourrir, toucher, photographier de près ou effrayer un loup par initiative personnelle.

Les camps scouts sont-ils menacés ?

Non. La présence du loup ne remet pas en cause l'organisation des camps scouts ou des activités de plein air. Les mouvements de jeunesse ne constituent pas une source d'attraction pour le loup et les activités scoutistes, souvent bruyantes et réalisées en groupe, ont plutôt tendance à l'inciter à s'éloigner. Le scoutisme continue d'ailleurs à être pratiqué normalement dans de nombreuses régions d'Europe où le loup est présent depuis plusieurs décennies. Comme pour toute activité en nature, il suffit de respecter quelques règles simples de cohabitation avec la faune sauvage et d'éviter de nourrir ou d'attirer les animaux.

Dans des pays comme l'Allemagne, la France, la Pologne ou les pays scandinaves, des milliers de camps et d'activités de jeunesse se déroulent chaque année dans des régions occupées par le loup sans que cela ne remette en cause leur organisation.

Pourquoi ne faut-il surtout pas nourrir les loups ?

Le nourrissage, même involontaire, est l'un des comportements les plus problématiques. Un loup ne doit jamais associer les humains, les maisons, les campements, les jardins ou les villages à une source de nourriture.

Il faut donc éviter :

- les restes alimentaires laissés dehors ;
- les sacs-poubelles accessibles ;
- la nourriture pour chiens ou chats laissée à l'extérieur ;
- les déchets organiques déposés en lisière ou près des bois ;
- les appâts destinés à attirer un animal pour l'observer ou le photographier.

Que faire avec les chiens ?

Les chiens doivent être tenus en laisse. Cette obligation légale prend tout son sens dans les zones où la présence du loup est connue, en particulier en forêt, en lisière ou lors de promenades au crépuscule ou tôt le matin.

Un loup peut percevoir un chien comme un congénère, un concurrent ou un intrus. Ces situations problématiques peuvent être évitées en gardant le chien près de soi, sous contrôle, sans le laisser divaguer ni poursuivre la faune sauvage.

Cela vaut aussi pour la sécurité du chien lui-même.

Quelles mesures pour les moutons, chèvres et autres petits animaux ?

Les détenteurs de petit bétail sont les premiers concernés par les mesures de prévention. Les attaques sur troupeaux peuvent être très difficiles à vivre, tant financièrement qu'émotionnellement. Il est donc essentiel de les accompagner concrètement et, surtout, de les éviter.

Pour cette raison, un mail a été envoyé à tous les éleveurs ovins-caprins des communes de Jalhay, Theux, Verviers, Dison, Limbourg, Baelen le 28 juillet 2028 pour les avertir de la situation et les encourager à protéger leurs bêtes.

Pour accompagner ces éleveurs, qu'ils soient professionnels ou hobbyistes, [Natagriwal](#) joue un rôle central. Avant toute mise en œuvre de protections durables, ses conseillers réalisent gratuitement une analyse de risque sur place et proposent des recommandations adaptées à la configuration de chaque parcelle et aux contraintes spécifiques à chaque élevage. Ces mesures de protection, dans les zones d'installation des loups, sont entièrement subsidiées par le Service public de Wallonie. Natagriwal constitue donc le premier interlocuteur à mobiliser pour obtenir un avis technique, préparer les aménagements nécessaires et orienter les éleveurs vers les dispositifs disponibles (prevention.loup@natagriwal.be).

Lorsque les aménagements sont validés, l'installation peut, dans certains cas, être appuyée par une équipe de bénévoles spécialisée, la Wolf Fencing Team, en coordination avec les acteurs concernés. Concrètement, les mesures les plus utiles sont :

- installer ou renforcer des clôtures adaptées, avec électrification ;
- veiller à ce que les clôtures électrifiées aient un voltage suffisant et soient correctement entretenues ;
- rentrer les animaux les plus vulnérables lorsque c'est possible ;
- éviter les parcelles isolées, mal clôturées ou difficiles à surveiller ;
- ne pas laisser de carcasse ou de source de nourriture accessible.

L'objectif n'est pas seulement de protéger un troupeau après une attaque. Il est aussi d'empêcher que les loups apprennent que les animaux domestiques sont des proies faciles à proximité des villages.

Que faire en cas d'attaque sur un troupeau ?

En cas de suspicion d'attaque par un loup, il faut prévenir rapidement le Réseau Loup (081 / 626 420 ou [formulaire en ligne](#)) ou le DNF afin qu'une expertise puisse être réalisée.

Dans la mesure du possible :

- évitez de déplacer les animaux morts avant le passage de l'expert ;
- protégez la scène pour éviter que les indices ne soient dégradés ;
- prenez des photos si cela peut être fait sans modifier les lieux ;
- notez la date, l'heure, la localisation et les circonstances ;
- signalez rapidement les animaux blessés ou disparus.

La Région wallonne prévoit une indemnisation des pertes dues au loup lorsque les conditions sont rencontrées. Le montant est calculé en fonction de la perte réelle constatée au moment du dommage.

Pourquoi les images d'une attaque peuvent-elles paraître très violentes ?

Les images d'une attaque sur un troupeau peuvent être choquantes. Il est normal qu'elles suscitent de l'émotion, en particulier lorsqu'on voit des animaux blessés ou tués. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une scène de prédation est toujours brutale à observer, qu'elle soit le fait d'un loup ou d'un chien.

Lorsqu'un loup attaque une proie, il agit comme un prédateur efficace : son objectif est de tuer rapidement pour limiter les risques de blessure et la dépense d'énergie. Dans beaucoup de cas, lorsque l'attaque aboutit, la mise à mort est donc rapide par morsures à la gorge.

Les attaques de chiens sur troupeaux peuvent, elles aussi, être extrêmement graves. Elles peuvent parfois provoquer de nombreuses blessures, avec des animaux poursuivis, mordus, stressés, épuisés ou mutilés sans être tués immédiatement.

Il arrive aussi que plusieurs animaux soient tués lors d'un même événement. Ce phénomène est appelé « surplus killing » : le prédateur tue davantage de proies qu'il ne peut en consommer immédiatement. Ce comportement peut être observé chez le loup, mais aussi chez le chien et chez d'autres prédateurs. Il se produit surtout lorsque plusieurs proies vulnérables sont regroupées dans un espace clos ou limité, sans possibilité réelle de fuite. Dans ce contexte, le comportement de poursuite et d'attaque peut se répéter plusieurs fois.

Ce phénomène ne signifie pas que l'animal tue « pour le plaisir ». Il traduit plutôt une situation anormale du point de vue écologique : beaucoup de proies faciles, peu de possibilités de fuite, et une forte stimulation du comportement de prédation. C'est précisément pour éviter ces situations que la protection des troupeaux est essentielle. Des clôtures adaptées, bien électrifiées et correctement entretenues permettent non seulement de réduire les pertes, mais aussi de décourager les loups de considérer les troupeaux comme une ressource facile.

Faut-il diffuser la localisation précise des loups ?

Non. Il est déconseillé de diffuser des localisations précises, en particulier sur les réseaux sociaux. Cela peut attirer des curieux, favoriser des comportements inadaptés (nourrissages, tentatives d'approche,...) voire faciliter le braconnage de cette espèce. Celui-ci est incompatible avec le statut de protection stricte dont bénéficie le loup et peut faire l'objet de poursuites.

Une observation peut évidemment être signalée aux services compétents et au Réseau Loup, surtout si elle est accompagnée d'une photo ou d'une vidéo prise à distance, mais il n'est pas utile de publier publiquement l'endroit exact.

En résumé

La présence de loups dans le secteur demande de la vigilance, pas de la panique. Le risque pour les habitants est extrêmement faible. Le loup évite généralement l'être humain et ne recherche pas le contact avec lui. En revanche, les attaques sur petit bétail sont une réalité et doivent être prises au sérieux.

La meilleure réponse consiste à :

- **protéger efficacement les troupeaux ;**
- informer clairement les habitants ;
- éviter toute nourriture accessible ;
- tenir les chiens en laisse ;
- garder ses distances avec les animaux sauvages ;
- signaler les observations ou comportements inhabituels.

La cohabitation avec le loup repose sur un principe simple : ne pas attirer l'animal vers les activités humaines et rendre les élevages moins accessibles. C'est de cette manière que l'on limite les attaques, que l'on rassure les habitants et que l'on évite que les loups prennent de mauvaises habitudes.

CONTACT :

En cas de suspicion d'attaque de loup sur animal domestique ou d'observation de loup, contactez le Réseau Loup au 081 / 626 420 ou signalez l'information via le [formulaire en ligne](#).

